



OPTIMISATION DE PATRIMOINE

COURTAGE EN ASSURANCES
ET PRÊTS IMMOBILIERS

FINANCE

COURTIER CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

DOCUMENT ENTRÉE EN RELATION

Conseiller en **Gestion de Patrimoine Indépendant**, je conseille et propose à mes clients, les stratégies d'investissement ou les produits les mieux adaptés en leur offrant un service à haute valeur ajoutée permettant l'optimisation de leur patrimoine. Ne dépendant d'aucun réseau, banque ou compagnie d'assurance, j'ai la liberté de préconiser, de proposer en toute objectivité, les solutions les plus adéquates dans quatre secteurs d'activités :

- Conseil en Stratégie et Organisation Patrimoniale
- Assurance : assurance-vie, prévoyance, retraite...
- Courtier en Prêts Immobiliers Privés et Professionnels
- Immobilier en Défiscalisation ou Démembrement

Vous envisagez de confier la mission de vous accompagner à un professionnel **réglementé et contrôlé**, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

CIF / Conseiller en Investissement Financier

Enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers - CIF (**ANACOFI-CIF**) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (**AMF**).

Les conseils donnés en matière de conseils en investissements financiers sont rendus de manière non indépendante. A ce titre le conseil repose sur une analyse d'un éventail restreint des différents types d'instruments financiers proposés sur le marché et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.

Agréé par l'ANACOFI-CIF

Votre conseiller : Daniel le Vay, fondateur gérant du cabinet « **2LV Invest** »

COBSP / Courtier en Opérations de Banque et en Service de Paiement

IOBSP / Intermédiaire en Opérations de Banque et en Service de Paiement

Dans le cadre de son activité d'intermédiation en opérations de banque, votre conseiller ne fournit aucun service de conseil mentionné à l'article L519-1-1 du Code Monétaire et Financier.

Les activités d'IAS et IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

COA / Courtier en Assurance

ORIAS : 12066816 / TVA intracommunautaire : FR59750949216 - www.orias.fr/welcome

Positionné dans la catégorie « B » au sens de l'article L.521-2II 1^{er} b du Code des Assurances et à ce titre n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurances.

Placé sous le contrôle de :

AMF : 17, place de la Bourse - 75002 PARIS Cedex 02

www.amf.france.org

ACPR : 4, place de Budapest - CS92459 - 75436 PARIS Cedex 09

www.acpr.banque-france/accueil

Agréé par l'ANACOFI-CIF. Votre conseiller s'est par ailleurs engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur

www.anacofi.asso.fr

AGENT IMMOBILIER

Carte professionnelle transaction sur immeubles et fonds de commerce (sans maniement de fonds à l'ordre du cabinet) N° CPI 489T délivrée par la CCI des Côtes d'Armor.

L'activité est contrôlable par le CNTGI (Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilière) et la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes).

ÉTABLISSEMENTS PROMOTEURS DE PRODUITS ET SERVICES			
NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	RÉMUNÉRATION
April	Courtier Grossiste	Convention de commercialisation	Commissions
Abeille	Assureur	Convention de courtage	Commissions
Alptis	Courtier - Grossiste	Convention de Commercialisation	Commissions
Cipres	Assureur	Convention de Commercialisation	Commissions
Swiss-Life	Assureur	Lettre de courtage	Commissions
Inter-Invest	Opérations Girardin	Convention de Commercialisation	Commissions
Vie Plus	Assurance-vie	Convention Commercialisation	Commissions
Vie Plus	Assurance Prévoyance	Convention de Commercialisation	Commissions
AFI-ESCA	Assurance Prévoyance	Convention de Commercialisation	Commissions
Oddo-BHF	Société de Gestion	Convention de Courtage	Commissions
GE Money	Banque	Convention de Collaboration	Commissions
La Référence Pierre	Immobilier	Mandat	Commissions
Proméo	Immobilier	Mandat	Commissions
Perl	Immobilier	Mandat	Commissions
Crystal-Expert	Immobilier	Mandat	Commissions
Fidexi	Immobilier	Mandat	Commissions
Cerenicimmo	Immobilier	Mandat	Commissions
Iplus	Immobilier	Mandat	Commissions
Réalités	Immobilier	Mandat	Commissions
Nexity	Immobilier	Mandat	Commissions
Secib	Immobilier	Mandat	Commissions
Vinci	Immobilier	Mandat	Commissions
Urban Premium	Société gestion	Convention de Commercialisation	Commissions
Kapalia	Immobilier	Contrat d'Affaires non exclusif	Commissions
Perial	Société de Gestion	Convention de Commercialisation	Commissions

Les noms des autres compagnies avec lesquelles **2LV INVEST** a un accord seront communiqués sur simple demande (établissement de crédit, compagnies d'assurances, société de gestion, entreprises d'investissement...).

« **2LV INVEST** » n'entretient aucune relation significative de nature capitalistique et/ou commerciale avec des établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurances et société de gestion, entreprises d'Investissement...) ainsi,

- aucun établissement promoteur de produits ou services ne détient de participation directe ou indirecte dans le capital social de « **2LV INVEST** ».

- « **2LV INVEST** » ne détient aucune participation directe ou indirecte au sein d'établissement promoteur de produits ou services.

TARIF

Le tarif fonctionne par niveau total de versements effectués par un même client, net de rachats. Tarif valable sur les produits pour lesquels les compagnies ne nous imposent pas une grille.

A noter :

- En cas de paiement en courtage et honoraires (intermédiation bancaire et placements financiers), les frais de courtage sont réduits du montant payé en honoraires HT.
- Les produits de trésorerie courant et court terme peuvent bénéficier d'une tarification dérogatoire allégée.

En cas de versements réguliers, le niveau de frais est calculé sur une base de 10 ans de versements. Les clients réguliers et en abonnement annuel bénéficient gratuitement des services de conseil. Le niveau de service fourni gracieusement est fonction de l'encours client et du type de support. Il est donc propre à chaque client et est communiqué sur demande.

INTERMÉDIATION BANCAIRE

En confiant votre demande à « **2LV Invest** » vous bénéficiez d'une expertise bancaire infaillible pour un plan de financement valorisé et personnalisé, défendant vos intérêts auprès des banques. Une solution de financement fiable qui gagne chaque jour la confiance et la fidélité de nos clients

PRINCIPAUX PARTENAIRES BANCAIRES

Crédit Agricole, Crédit Mutuel de Bretagne, Banque Populaire Grand Ouest, Société Générale, GE Money Bank, BNP Paribas, Caisse Epargne Bretagne Pays de Loire...

Les noms des autres enseignes avec lesquelles « **2LV Invest** » a signé une convention sont communiqués sur simple demande.

INTERMÉDIATION IMMOBILIÈRE

Votre courtier conseil en gestion de patrimoine peut, si vous le souhaitez vous accompagner dans la mise en œuvre des préconisations effectuées dans le cadre de sa mission de conseil. En intermédiation immobilière, celle-ci résultera d'un choix personnel parmi les solutions proposées. Conforme aux recommandations précitées. Dans le cadre d'un achat en VEFA (pour une opération de défiscalisation par exemple). La rémunération liée à cet investissement ne sera connue qu'une fois le choix d'investissement immobilier réalisé par vos soins. En effet, chaque promoteur applique une grille tarifaire qui lui est propre. A ce jour, la rémunération liée à un mandat de vente en VEFA oscille entre 2 et 5% HT du prix TTC.

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL

MÉTHODOLOGIE

L'écoute (premier rendez-vous)

Découverte Client :

Situation fiscale, financière, matrimoniale :

Gratuit

Le temps du conseil

Bilan patrimonial

Etat des lieux, évaluation des enjeux...

Honoraires payants

La mise en œuvre des Préconisations

Mise en place des supports contrats

Investissements financiers et/ou Immobiliers

Honoraires et/ou Commissions

Suivi des Préconisations

Suivi

Honoraires payants

Notre proposition d'honoraires sera précisée par une lettre de mission. Etablie en fonction de votre situation patrimoniale et de vos objectifs. Les honoraires dépendent de la nature des prestations sollicitées et compétences de « **2LV Invest** » mises en œuvre pour répondre à vos attentes.

Conditions Générales tarifaires :

Exemples de Prestations de Conseil Honoraires	Tarif HT	Tarif TTC
Tarif horaire	125	150
Forfait minimum Audit Patrimonial	375	400
Suivi annuel de Patrimoine	650	780
Audit Prévoyance	350	420

Montant Tarif Courtage	Frais d'entrée
0 à 50 000 euros	2,5%
50 001 à 100 000 euros (0,5% ensuite)	2%

Pour les missions CIF, Intermédiation Immobilière au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie avec le rapport d'adéquation.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS : MODALITÉS DE SAISINE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté suivant les modalités suivantes :

Par courrier : 11, rue Surcouf - 22190 plérin
 Par téléphone : 06 60 06 51 09
 Par fax : 02 34 08 79 53
 Par mail : 2lvinvest@orange.fr

En cas de réclamation relative à une opération traitée en collaboration avec un autre professionnel ou une autre entreprise, le client pourra s'adresser à chaque partie prenante du dossier pour la partie qui lui incombe et ce, au regard de la lettre de mission.

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants : Accusé réception dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, sauf si la réponse est apportée au client dans ce délai ; deux mois maximum après la date de la réclamation survenance de circonstances particulières dûment justifiées. une charte de la médiation est disponible sur simple demande.

En cas d'échec du traitement des réclamations :

Médiateur compétent pour les litiges avec une entreprise	Médiateur de l' Anacofi	92, rue d'Amsterdam 75009 PARIS
Médiateur compétent pour les litiges avec un Consommateur Conseil en investissement Financier	M ^{me} Marielle Cohen-Banche Médiateur de l' AMF Autorité des Marchés Financiers	17, place de la Bourse 75082 PARIS cedex 02 www.amf-france.org
Médiateur compétent pour les litiges avec un consommateur Assurances	La Médiation de l'Assurance	TSA 50110 75441 PARIS Cedex 09 www.mediation-assurance.org/saisir+le+mediateur
Médiateur compétent pour les litiges avec un consommateur immobilier et IOBSP (courtage bancaire)	ANM Conso	62, rue Tiquetonne 75002 PARIS www.assu-conso.com/anacofi-iobsp

En cas d'insatisfaction quant au traitement de vos données personnelles, vous avez la possibilité d'introduire en France une réclamation auprès de la commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). service des plaintes 3 place de Fontenoy, TSA80715 - 75334 PARIS Cedex 07 - Tél. 01 53 73 22 22 - www.cnil.fr/fr/plaintes

1- LE RESPONSABLE DES TRAITEMENTS MENTIONNES DANS CE DOCUMENT:

Le Responsable des traitements de « **2LV Invest** » mentionné par le présent document est M. Daniel Le Vay Gérant de la société.

2- QUELLES SONT LES DONNEES QUE NOUS RECUEILLONS ET DANS QUEL BUT :

Les données que vous nous transmettez, à l'occasion des différents échanges que nous avons avec vous, vous êtes souvent sollicité pour nous communiquez les informations vous concernant :

Ces données sont les suivantes:

- Etat civil (CNI, passeport, livret de famille, contrat de mariage etc...
- Fiscalité (avis d'imposition, taxes foncières et/ou d habitation)
- Juridique (acte de vente, déclaration de succession, testament...)
- Adresse postale adresse mail, numéro de téléphone...
- Informations nécessaires au remplissage de documents (ex: impôt, profil client...)

Les données que nous recueillons à l'occasion de notre relation commerciale , les informations relatives à votre relation commerciale avec « **2LV Invest** » comme les lettres de mission signées. Les informations concernant les investissements que vous avez pu faire par notre intermédiaire.

3- POUR QUELLES FINALITES VOS DONNEES SONT ELLES UTILISEES ?

Le traitement de ces données a pour finalité l'exercice de nos diff éventés activités. Le Conseil en Gestion de Patrimoine, Le Conseil en Investissement Financier, Le Courtage en Assurances, Le Courtage en Opérations de Banque et en services de Paiement, Le Démarchage Bancaire et Financier, Les opérations Immobilières, La Gestion Administrative et commerciale du Portefeuille des clients et des Prospects, Le traitement des réclamations, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Ces données personnelles sont collectées, selon les cas, sur des bases légales différentes (votre consentement , la nécessité contractuelle , le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Processus nécessaire à la fourniture de produits et services :

Prise en compte de votre souscription à un produit proposé par un établissement promoteur de produits ou services dont vous êtes également client.

Prise en compte de votre demande d'étude patrimoniale

Facturation ou perception de paiements des différents services effectués

Envoi d'information sur la modification ou l'évolution de nos services proposés

Gestion des factures impayées

Vérification du respect de la législation applicable, de nos contrats ou conditions générales d'utilisation.

Processus liés à des établissements promoteurs de produits ou services :

Envoi des dossiers contenant des données personnelles aux producteurs dont vous êtes également client comme par exemple les dossiers de souscription dans le cas ou vous n'êtes pas client avec ces derniers, aucune information de la société sans votre consentement.

4- LA DUREE LIMITE DE CONSERVATION DES DONNEES :

Toutes les données personnelles que nous avons en notre possession vous concernant ne serviront qu'au titre de la prestation fournie ainsi qu'à l'application de la réglementation relative à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme.

Ainsi les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de dix (10) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

5- LES PERSONNES AYANT ACCES A VOS DONNEES:

Vos données personnelles sont destinées à la société « **2LV Invest** » aux compagnies d'assurance, établissements financiers et teneurs de comptes, prestataires intermédiaires, sous-traitants, toujours dans le but exclusif traiter vos opérations dans nos différentes activités listées ci-dessus.

En outre, ces données sont susceptibles d'être collectées par notre association CIF ainsi que les autorités de tutelle en cas de contrôle.

6- LES PROCEDURES MISES EN OEUVRE POUR PROTEGER VOS DONNEES :

Notre société veille à la protection de vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce document d'entrée en relation ainsi que sur l'ensemble des documents réglementaires et contractuels transmis (Profil client, Questionnaire client, Lettre de Mission, Déclaration d'Adéquation, Convention de Réception-Transmission d'Ordres Mandats, Formulaire des Compagnies d'Assurance, des établissements financiers et teneurs de comptes des prestataires intermédiaires, des sous-traitants) sont enregistrés dans un fichier informatisé et/ou conservés dans un dossier « papier » à notre bureau dans des armoires sécurisées.

De ce fait, une procédure de haute sécurisation de vos données a été adoptée au sein de notre société. Pour éviter toute intrusion dans notre système informatique

les moyens mis en oeuvre sont les suivants: Mots de Passe sur l'ordinateur, Système anti-virus et sécurisation des données sur un disque dur externe conservé dans un espace fermé.

En outre, les dossiers physiques « papier » sont quant à eux classés et rangés dans un espace fermé. A noter, qu'ils pourront être détruits au bout de dix(10) ans à compter de la fin de la relation client.

7- EXERCICE DE DROITS RELATIFS AUX DONNEES PERSONNELLES:

Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition aux données en contractant M. Daniel Le Vay responsable du traitement des données personnelles par courrier :

M. Daniel Le Vay Société « **2LV Invest** » 11 rue surcouf 22190 PLÉRIN

Mail: 2lvinvest@orange.fr

Vous pouvez également demander la portabilité de vos données personnelles fournies par vous-mêmes et traiter sur la base de votre consentement ou de l'exécution d'un contrat.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL:

www.cnil.fr - 3, place Fontenoy - TSA 80715- PARIS CEDEX 07

DATE ET SIGNATURE

LE CLIENT

Je soussigné

« Reconnais avoir reçu et lu le document d'entrée en relation (DER) de la SARL « 2LV Invest».

Date :

Signature (double en cas de couple) :

LE CONSEILLER

Daniel LE VAY

Date :

Signature :

CABINET 2LV INVEST

11, rue Surcouf - 22190 PLÉRIN - Tél. 02 96 73 15 76 - Fax : 02 34 08 79 53 - Mail : 2lvinvest@orange.fr
SARL au capital de 3000 € - SIRET : 750 949216 000 14 - Code NAF : 6810 Z - RCS Saint-Brieuc N° 750 949216

SOCIÉTÉ DE COURTAGE EN ASSURANCES inscrite sur le Registre des Intermédiaires en Assurances (ORIAS) sous le N° 12066816 - Site : www.oriass.fr
Assurance de responsabilité civile professionnelle N° 128057 458 souscrites auprès de la Compagnie COVEA - RISK sis 19-21, allée de l'Europe - 92616 CLICHY Cedex

ACTIVITÉ DE DÉMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER - N° 1092166499CR - www.demarcheurs-financiers.fr

CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER référencé sous le N° E 003270 par l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI - CIF) - www.amf-france.org

ACTIVITÉ DE TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE Carte Professionnelle N° 489T délivrée par la Préfecture de Saint-Brieuc. Sans garantie financière, ni réception, ni détention d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission. MMA Entreprise RCP N°1-128057 458

COURTIER EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT conformément aux articles L 341-18 à L 341-6 du Code Monétaire et Financier.

